



## Résumé des taxes communales et taux d'imposition en vigueur en vigueur à Alle

L'administration communale est chargée d'encaisser les différentes taxes (déchets, eau, égouts). Pour ce faire, elle tient à jour le registre des taxes et l'actualise en fonction des changements relatifs aux règlements et aux ménages.

### Finances

Quotité d'impôt :	<b>2.25</b> (inchangée)
Taxe immobilière :	<b>1.40</b> o/oo sur la valeur officielle des immeubles (inchangée)
Mensuration cadastrale :	<b>0.085</b> o/oo sur la valeur officielle des immeubles (inchangée)
Taxe des eaux de surface :	<b>0.20</b> o/oo sur la valeur officielle des immeubles (inchangée)
Taxe des chiens :	<b>50.00</b> CHF/animal (inchangée)
Taxe d'exemption SIS :	5% de l'impôt d'état annuel - Facturation selon art. 32 de la loi cantonale sur le SIS (inchangée)
Tarifs cimetière :	selon tarifs adoptés en Assemblée communale du 5 décembre 2023 (disponible sur <a href="http://www.alle.ch">www.alle.ch</a> )

### Service des eaux (Taxe de base par compteur)

Fourniture d'eau (inchangée):	<b>1.35 à 2.15 CHF/m3</b> (selon consommation) + Taxe de base <b>CHF 140.00 à 1'730.00</b> (selon consommation)
Epuration d'eau (inchangée):	<b>1.70 à 2.55 CHF/m3</b> (selon consommation) + Taxe de base <b>CHF 165.00 à 1'805.00</b> (selon consommation)

### Service des déchets ménagers (compétence du conseil communal)

Ménage 1 personne :	<b>70.00 CHF</b> (diminution de CHF 10.-)	Ménage 4 personnes :	<b>110.00 CHF</b> (diminution de CHF 10.-)
Ménage 2 personnes :	<b>85.00 CHF</b> (diminution de CHF 10.-)	Ménage 5 personnes et plus :	<b>125.00 CHF</b> (diminution de CHF 10.-)
Ménage 3 personnes :	<b>90.00 CHF</b> (diminution de CHF 10.-)	Entreprises/sociétés/agricultures :	<b>50.00 à 355.00 CHF</b> (inchangée)